

Présentation des modes d'accueil de la petite enfance



Ville de Vitry sur Seine / Département du Val de marne

Sommaire

- **Modes d'accueil individuels**
 - Les assistantes maternelles
 - Les gardes à domicile
- **Modes d'accueil collectifs**
 - Les haltes multi accueils
 - Les crèches multi accueils

Les assistantes maternelles



Protection 
Maternelle 
Infantile 



Les assistantes maternelles

Principe :

L'enfant est confié par ses parents
à une assistante maternelle
à son domicile, après une période d'adaptation.

Les assistantes maternelles

Une équipe départementale de la **PMI** est chargée de l'agrément, la formation et le suivi des assistantes maternelles.

L'agrément est délivré par le président du conseil départemental pour l'accueil de 1 à 4 enfants, pour une durée de 5 ans, après :

- Une formation de 80 heures obligatoire avant l'accueil du 1^{er} enfant
- Une évaluation des services de PMI en charge du suivi, du soutien et de la surveillance des conditions d'accueil.

Les assistantes maternelles

Un service municipal le **Relais Assistante Maternelle/ Relais Petite Enfance** (RAM/RPE) propose :

- Aux assistantes maternelles, différentes activités comme la participation à des accueils jeux, regroupant assistantes maternelles et enfants.
- Aux familles, une information et un accompagnement au recrutement d'une assistante maternelle.

Les assistantes maternelles

Spécificités de ce mode d'accueil :

- Accueil familial, souplesse horaire et proximité avec le domicile de la famille, possibles.
- Les parents choisissent l'assistante maternelle, ils deviennent son employeur et contractualisent le temps d'accueil avec celle-ci, le RAM peut apporter son aide aux familles dans ces démarches.
- Les tarifs des assistantes maternelles sont libres mais cadrés par une convention collective, les familles peuvent bénéficier d'une aide de la CAF.

Les assistantes maternelles

Aide de la CAF (CMG) :

Montant de l'aide mensuelle	Nombre d'enfants dans la famille	Conditions de ressources annuelles (année n-2)
506 €	1 enfant	Inférieures à 21 661 €
	2 enfants	Inférieures à 24 735 €
	3 enfants	Inférieures à 27 809 €
	au-delà de 3 enfants	+ 3074 €
319,07 €	1 enfant	Comprises entre 21 661 € et 48 135 €
	2 enfants	Comprises entre 24 735 € et 54 968 €
	3 enfants	Comprises entre 27 809 € et 61 801 €
	au-delà de 3 enfants	+ 6 833 €
191,41 €	1 enfant	Supérieures à 48 135 €
	2 enfants	Supérieures à 54 968 €
	3 enfants	Supérieures à 61 801 €
	au-delà de 3 enfants	+ 6 833 €

Le montant du CMG est supérieur pour les familles monoparentales. Cette aide peut être versée directement à l'assistante maternelle (service PAJEMPLOI+).

Les assistantes maternelles

En pratique :

- Le Département a mis en place un site Internet dédié, permettant de rechercher une assistante maternelle :
<https://assistants-maternels.valdemarne.fr/>
- Les assistantes maternelles doivent aussi se référencer sur le site de la CAF « monenfant.fr ». Ce site permet également d'effectuer une estimation du coût.

Les gardes à domicile

Principe :

L'enfant est confié à une personne qui vient le garder au domicile des parents.

Deux familles (ou plus) peuvent se regrouper pour employer une même personne qui alternera entre les domiciles des deux familles.

Les gardes à domicile

Spécificités de ce mode d'accueil :

- Les familles ont la liberté de l'organisation de l'accueil et du recrutement de la personne.
- Les gardes à domicile et les familles peuvent prendre contact avec le RAM/RPE.

Les gardes à domicile

En pratique :

La recherche est faite par les familles elles-mêmes

Site internet: <http://www.netparticulier.fr>

Les haltes multi accueil



Les haltes multi accueil

Principe :

- Un groupe d'une vingtaine d'enfants est accueilli dans des locaux adaptés par une équipe de professionnels éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents qualifiés petite enfance.
- Des intervenants extérieurs
Psychologues
Psychomotriciennes
Médecin pédiatre
- C'est un mode d'accueil collectif qui vise à la socialisation de l'enfant, la découverte de l'autre la participation des familles aux activités et sorties.
- Un projet pédagogique est construit par l'équipe.

Les haltes multi accueil

Organisation de l'accueil :

- Les haltes multi accueil sont des structures municipales
- L'accueil s'effectue à temps partiel, de 1 à 5 demi-journées par semaine, dont une seule journée complète ; en fonction des disponibilités de la structure.
- Les enfants sont admis en halte multi accueil une fois la marche acquise et suite à une période d'adaptation.
- Un contrat annuel, signé entre les parents et la direction de l'établissement précise les temps d'accueil de l'enfant.

Les haltes multi accueil

Inscription et admission

- Les inscriptions s'effectuent au service municipal de la petite enfance dès la naissance de l'enfant, au 5 avenue du Général Leclerc.
- La demande figure ensuite sur une liste d'attente, les enfants sont admis dès qu'une place est disponible.
- Le nombre des demandes est supérieur à l'offre de places.

Les haltes multi accueil

- Les structures et horaires :

La Ribambelle, 41 avenue du colonel Fabien
8h/12h et 14h/18h

La Batelière, 8 allée du petit tonneau
8h00/12h00 et 14h00/18h00

L'Escale, 53 rue Waldeck Rousseau
8h30/12h30 et 14h30/18h30

- Les fermetures

Les 3 haltes multi accueil sont ouvertes toute l'année sauf au mois d'août et la semaine entre les fêtes de Noël et du jour de l'an.

Les haltes multi accueil

Particularité :

- Les repas du midi sont fournis par les parents
- Le goûter et les changes sont fournis par la halte

Les haltes multi accueil

La tarification

La participation des familles représente environ 10% du coût total de fonctionnement

- Elle est calculée selon un barème fourni par la CAF prenant en compte les ressources et le nombre d'enfants à charge de la famille.
- Les factures sont envoyées au domicile des parents tous les mois.
- Estimation du coût sur le site de la CAF « mon-enfant.fr »

Les crèches multi accueil



Les crèches multi accueil

Principe :

- C'est un mode d'accueil collectif dont la capacité est en moyenne d'une soixantaine d'enfants, répartis en 3 sections (bébés moyens grands) en fonction de leur âge et accueillis par une équipe de professionnels de la petite enfance, après une période de transition.
- Les crèches sont financées pour partie par la CAF et gérées par la ville ou le département.
- Les enfants y sont accueillis en journées complètes 4 ou 5 jours par semaine dans les crèches municipales et de 2 à 5 jours dans les crèches départementales
- Un contrat annuel, signé entre les parents et la direction de l'établissement précise les temps d'accueil de l'enfant.

Les crèches multi accueil

- Une équipe pluridisciplinaire constituée par
 - Des infirmières puéricultrices
 - Des infirmières
 - Des éducatrices de jeunes enfants,
 - Des auxiliaires de puériculture
 - Des agents qualifiés petite enfance
- Des intervenants extérieurs
 - Psychologues
 - Psychomotriciennes
 - Médecin pédiatre

Les crèches multi accueil

- Les crèches veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés.
- C'est aussi un lieu d'éveil et de socialisation, qui s'appuie sur un projet d'établissement.
- Ces établissements apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.
- Un projet pédagogique précise les modalités des soins portés aux enfants ainsi que les activités qui leur sont proposées.

Les crèches multi accueil

Inscription et admission

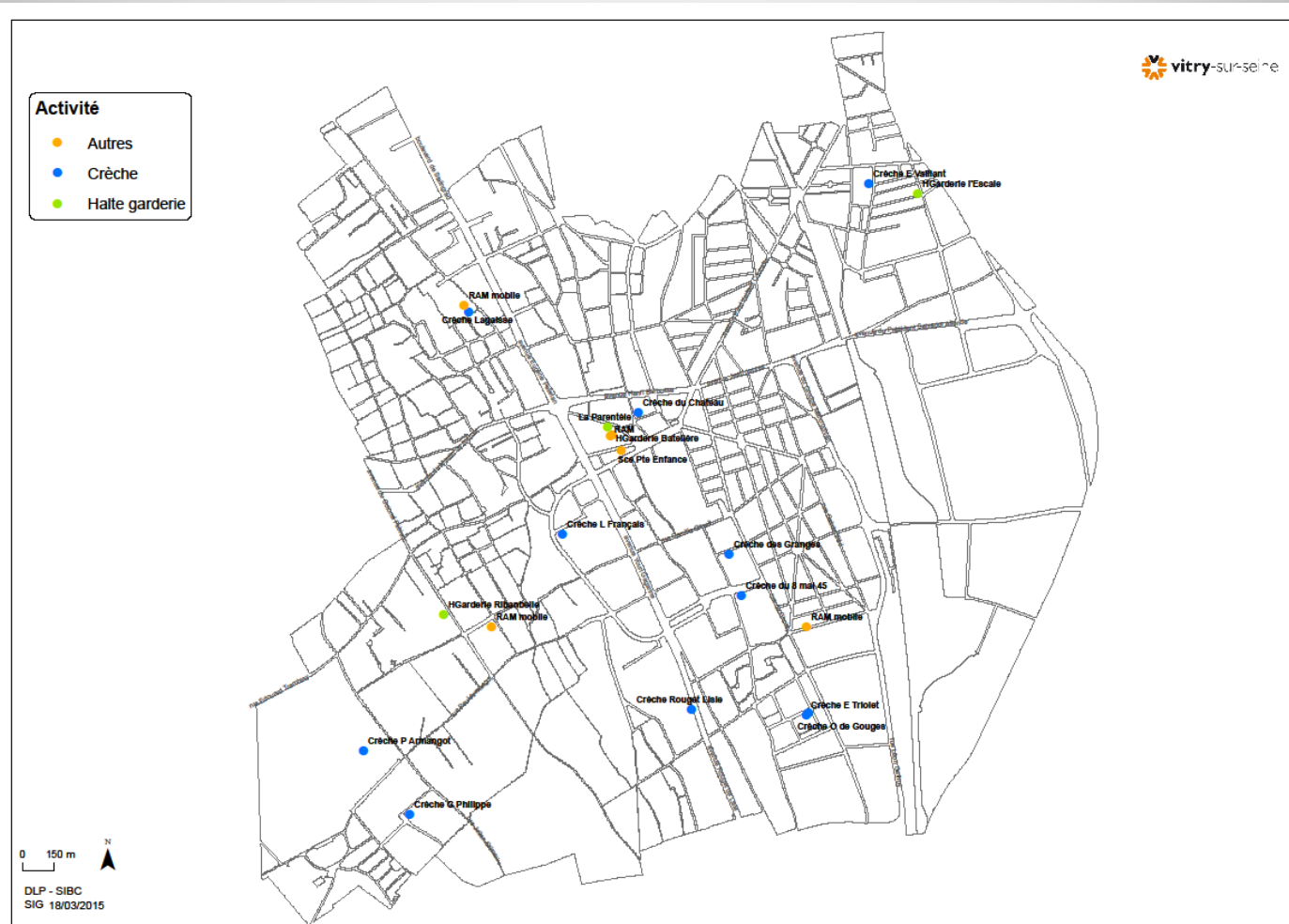
- Inscription en ligne sur le site de la ville à partir du 7^{ième} mois de grossesse.
- Une commission d'attribution composée des représentants de la ville et du département se réunit au moins deux fois par an, les dossiers y sont présentés en fonction de la date d'entrée souhaitée par la famille
- Les éléments retenus sont : le choix des parents, leurs activités professionnelles, leur domicile, l'âge de l'enfant, en fonction des places disponibles...
- Les réponses sont communiquées aux familles par écrit (courrier ou mail)

Les crèches multi accueil

Structures, horaires, fermetures :

- 7 Crèches municipales ouvertes toute l'année de 7h à 19h.
- 4 Crèches départementales ouvertes de 7h30 à 19h.
- Toutes fermées une semaine pour les fêtes de fin d'année.

Les crèches multi accueil



Les crèches multi accueil

La tarification

La participation des familles représente environ 20% du coût total de fonctionnement

- Elle est calculée selon un barème fourni par la CAF prenant en compte les ressources et le nombre d'enfants à charge de la famille.
- Les factures sont transmises aux parents tous les mois.
- Estimation du coût sur le site de la CAF « mon-enfant.fr »

Les crèches multi accueil

Particularité des crèches municipales : le multi accueil

- Accueil à temps partiel sur des journées complètes, de 1 à 3 jours maximum, sur les jours libérés par les enfants accueillis 4 jours semaine, dans les sections des moyens et des grands.
- Attribution des places selon le même procédé que l'entrée en halte (liste d'attente) et avec les mêmes conditions d'âge.

**Nous vous remercions de votre
attention**